

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Magnier, M. Jolivet, Mme Félicie Gérard, M. Plassard, M. Christophe, M. Portarrieu,
M. Lamirault et M. Villiers

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.